



Rapport de la Chancellerie d'État au Conseil-exécutif

Renforcement du bilinguisme cantonal et mise en œuvre du rapport de la commission d'experts

Bilan de législature 2019-2022

Modifié le	16 mai 2022
Version	1.0
Statut	prêt
Classification	non classifié
Auteur-e	Office du bilinguisme, de la législation et des ressources
Nom de fichier	737330

Table des matières

1.	Contexte	3
2.	Processus de suivi	3
3.	Description des différentes mesures prises par les Directions	4
3.1	Échanges linguistiques scolaires (mesures 1 à 3)	4
3.2	Filières bilingues (mesures 4 à 6)	5
3.3	Administration cantonale et personnel cantonal (mesures 7 à 9)	6
3.4	Législation cantonale (mesures 10 à 12)	7
3.5	Santé et soins (mesures 13 et 14)	8
3.6	Sensibilisation, image et perception du bilinguisme (mesures 15 à 18).....	10
3.7	Culture (mesures 19 à 21)	11
3.8	Économie et entreprises (mesures 22 à 24).....	12
3.9	Mise en œuvre et suivi (mesure 25)	13
3.10	Financement (mesure 26)	13
4.	Résumé et prochaines étapes	14
5.	Proposition	15

1. Contexte

« Le canton de Berne entretient sa diversité régionale et exploite davantage le potentiel de son bilinguisme. » Tel est l'objectif 4 du **programme de législation 2019-2022 (« Engagement 2030 »)**. Le Conseil-exécutif (CE) a fait du renforcement du bilinguisme une de ses priorités politiques de législature. Cela répond aussi à la volonté du Grand Conseil, qui a demandé d'accorder au bilinguisme une priorité dans les objectifs de législation du gouvernement (déclaration d'intention Jost, CIRE, sur l'objectif n° 4).

Cet objectif se fonde sur les travaux de la commission d'experts sur le bilinguisme. En mai 2017, le CE avait mandaté une commission non permanente d'expertes et d'experts, sous la présidence du conseiller aux États Hans Stöckli, pour analyser l'état et le potentiel du bilinguisme dans le canton de Berne. Dans son rapport final du 30 août 2018, la commission a formulé 46 recommandations. Sur cette base, le CE a initié le programme de mise en œuvre (ACE 696/2019, du 26 juin 2019). La Chancellerie d'État (CHA) a été chargée de coordonner avec les Directions la mise en œuvre et le suivi des mesures prioritaires.

Ce mandat a fait l'objet d'un premier rapport intermédiaire de la CHA au CE le 24 juin 2020 (Renforcement du bilinguisme cantonal : rapport de la Chancellerie d'État au Conseil-exécutif sur la mise en œuvre 2019-2020 du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme). La Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) a aussi été tenue informée à plusieurs reprises en cours de législature.

La crise sanitaire liée au COVID-19 en 2020-2021 a contraint l'administration cantonale à revoir certaines priorités. Elle a eu un impact sur le fonctionnement et l'avancement de certains projets pour la promotion du bilinguisme. Le deuxième reporting, initialement prévu en 2021, a été différé. Certaines mesures ont dû être suspendues. Le bilinguisme a néanmoins continué à être développé pendant cette période. Les mesures budgétaires prévues en 2019 ont été mises en œuvre et ont permis de soutenir plusieurs projets. Le présent rapport fait état de l'avancement de la mise en œuvre des mesures en fin de législature 2019-2022. Il peut servir de base aussi pour les travaux à conduire dans la prochaine législature.

Dans son arrêté n° 626/2021 du 26 mai 2021 et la communication qui l'accompagnait, le Conseil-exécutif a aussi lancé le projet Avenir Berne romande, qui doit acter la fin de la Question jurassienne (à la suite du vote du 28 mars 2021 sur l'appartenance cantonale de Moutier), procéder au transfert cantonal de Moutier et renforcer le canton de Berne comme canton-pont et canton bilingue, ancré également en Suisse romande. Les travaux en cours dans ce cadre ne font pas l'objet du présent rapport, mais il est important de mentionner ici la nouvelle dynamique lancée grâce au projet Avenir Berne romande.

Les deux projets (bilinguisme et Avenir Berne romande) répondent à deux objectifs que se fixe le Conseil-exécutif pour la promotion du bilinguisme du canton de Berne : d'une part soutenir les échanges et la compréhension mutuelle, et d'autre part soutenir le droit de la population francophone à vivre sa culture et à renforcer ses institutions, pour qu'elle s'épanouisse dans son canton. Car renforcer la population francophone, dans un canton à 90 pour cent germanophone, c'est aussi dynamiser le bilinguisme de ce canton-pont.

2. Processus de suivi

Un groupe de travail a accompagné le projet pendant la législature. La CHA a impliqué les Directions en février 2022 pour la réalisation du présent rapport, en y associant ensuite la Conférence des relais francophones (CoReFra). Le Forum du bilinguisme (Forum) et, par l'intermédiaire principalement de leur secrétariat général, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) ont été consultés en leur qualité de partenaires. Tous trois ont fait des propositions et exprimé le souhait de participer activement au processus. Le Conseil-exécutif est par ailleurs représenté par la CHA au conseil de fondation du Forum du bilinguisme.

3. Description des différentes mesures prises par les Directions

L'ACE du 26 juin 2019 prévoyait 26 mesures dans dix domaines différents. Certaines mesures sont adressées à des Directions en particulier, d'autres concernent toutes les Directions. Les principales mesures prises sont rapportées ci-dessous.

3.1 Échanges linguistiques scolaires (mesures 1 à 3)

Trois mesures concernent les échanges linguistiques scolaires, à savoir le développement des échanges linguistiques (**mesure 1**), l'analyse des recommandations d'exécution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et leurs adaptations légales (**mesure 2**) et examiner l'opportunité d'instaurer une année facultative d'immersion en entreprise dans l'autre langue (**mesure 3**). Les attentes sont fortes dans ce domaine, jugé prioritaire par la commission d'experts sur le bilinguisme. Si la crise sanitaire 2020-2021 n'a pas été propice aux échanges scolaires, on constate tout de même plusieurs avancées. Voici un état des lieux des principales évolutions en cours de législature :

- **École obligatoire** : l'analyse demandée à l'INC (**mesure 2**) a eu lieu et parvient à la conclusion que les bases légales existantes suffisent pour organiser des échanges volontaires entre communes du canton de Berne sans facturation. Les frais pour un échange individuel d'une durée d'un semestre à une année scolaire sont réglés dans le cadre de la Convention scolaire régionale (Regionales Schulabkommen, NW EDK). Les programmes d'échanges existants ont été complétés et élargis. Les écoles se sont inscrites aux programmes disponibles, même si les échanges ont dû être limités, pour la plupart, à des échanges virtuels, en raison de la pandémie.
- **Bureau des échanges** : réorganisé en 2020, le bureau est basé à la fois à Tramelan (un demi-poste rattaché à l'OECO) et à Berne (un poste plus important rattaché à l'AKVB). Il aide les écoles (scolarité obligatoire) et le corps enseignant à organiser un échange linguistique.
- Lancé en 2020, le projet « **Deux im Park** » est une collaboration de l'INC et du Parc naturel de Gantrisch. Il offre aux élèves des activités linguistiques et sportives dans des tandems mixtes pour favoriser les contacts et accroître la confiance en ses compétences linguistiques. Soutenu par la Confédération et le budget cantonal, il a été suspendu pendant la pandémie et reprend en 2022.
- **Écoles moyennes et professionnelles** : Le projet « d/f konkret/concret » (échanges d'apprentis de 2 x 1 semaine dans une entreprise et école partenaire de l'autre langue) a été lancé en 2022 en collaboration entre le Forum du bilinguisme, les écoles professionnelles du Jura bernois, Bienne et du Seeland, avec un financement de la Nouvelle Politique régionale. Les gymnases du canton participent à divers programmes d'échanges ; longtemps, le manque de soutien à la coordination était déploré par les parents : l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) a engagé en mars 2022 une responsable de la coordination des échanges (coordinatrice pour l'enseignement bilingue). Le projet d'échange « PRO L2 » (**mesure 3**, année facultative de stage en immersion en entreprise dans l'autre langue officielle, une fois l'apprentissage terminé) a été retardé en raison de la crise sanitaire.
- L'INC et le CAF coordonnent depuis plusieurs années un **groupe de travail pour l'apprentissage bilingue et francophone à Bienne**, qui a permis d'augmenter sensiblement la proportion d'apprentis francophones à Bienne. Des projets-pilotes au sein de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne et du Jura bernois pourraient également se développer avec le soutien du CAF. Une rencontre avec Energie Service Bienne (ESB) menée dans le cadre des travaux du groupe d'apprentissage montre qu'il existe déjà des bonnes pratiques en matière d'échanges interentreprises pour compléter les cursus de formation.
- **Hautes écoles et Universités** : le Forum du bilinguisme a initié la conception d'une plateforme électronique de Tandems linguistiques® commune aux hautes écoles suisses. L'Université de

Berne, la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et les deux HEP cantonales en font partie depuis son lancement en septembre 2020. Les statistiques de fréquentation sont extrêmement positives pour toutes les hautes écoles bernoises.

- **Région Capitale suisse** : lancé en 2017, le projet « Sprachbad immersion » s'est poursuivi, en collaboration notamment entre l'INC (Bureau des échanges), Région capitale suisse, le Forum du bilinguisme et Movetia. Ce projet d'échanges par demi-classe sur neuf jours est ouvert aux élèves de 7H à 11H dans cinq cantons (BE, FR, NE, SO, VS).
- **Échanges dans l'administration** : les Tandems linguistiques® du Forum du bilinguisme ont également été mis en place entre les administrations cantonales bernoises et fribourgeoises.

3.2 Filières bilingues (mesures 4 à 6)

Trois mesures concernent les filières bilingues, à savoir le développement des filières bilingues à tous les degrés d'enseignement (**mesure 4**), plus particulièrement l'élargissement de l'offre de filières bilingues propres à la formation professionnelle (**mesure 5**), ainsi que la prise en compte des langues et de l'enseignement bilingue dans les contrats de prestations avec l'Université de Berne et les Hautes écoles (**mesure 6**).

- **École obligatoire** : lancée en 2002 déjà sur un seul degré, la filière bilingue (FiBi) de Bienne s'est étendue année après année et couvre désormais (pour un nombre limité de classes) toute la scolarité obligatoire primaire et secondaire. À Berne, les classes bilingues ont été lancées en 2019 sous forme de projet pilote approuvé par l'INC.
- Un « Inventaire de l'enseignement bilingue du canton de Berne » a été publié en avril 2020 par le Forum du bilinguisme et l'association BernBilingue. Il montre les attentes et le potentiel en matière de bilinguisme dans la formation.
- **Écoles moyennes et professionnelles** : toutes les régions du canton de Berne proposent une maturité bilingue ou autres filières gymnasiales bilingues (pas de financement particulier). La plupart des régions disposent de filières bilingues au sein des écoles professionnelles (**mesure 5**), surtout dans le cadre de la maturité professionnelle, mais aussi durant l'apprentissage. L'INC projette la mise en place d'une filière bilingue dans le cadre des écoles de culture générale (ECG). Plusieurs projets de collaboration entre écoles alémaniques et francophones ont été lancés (ceff/BWZ Lyss pour la formation d'assistant et d'assistante en soins et santé communautaire ASSC).
- **Formation tertiaire (mesure 6)** : la **BFH** a intégré l'encouragement et le développement du bilinguisme et du plurilinguisme auprès de son personnel/corps enseignant et de ses étudiantes et étudiants (mandat de prestations 2021-2024 ; objectif 3.2.2), en particulier sur le site de Biel/Bienne et dans le cadre d'offres uniques en Suisse. **L'Université de Berne (UniBE)** a inscrit dans son contrat de prestations 2022-2025 avec l'INC un objectif lié aux prestations francophones et bilingues. Sous l'impulsion du CJB et du CAF en 2016, l'UniBE a mis en place un poste de chargée ou chargé des affaires francophones (projet pilote) afin de développer les informations et divers outils en faveur des étudiantes et étudiants francophones. Ces actions ont fait leurs preuves et le poste (40 %) créé en avril 2017 a été pérennisé.
- L'Université de Berne concentre son enseignement bilingue sur des domaines d'études spécifiques comme la médecine vétérinaire, vu que l'Université de Fribourg (UniFR) propose déjà une offre bilingue complète. La Haute école pédagogique de Berne (**PHBern**) a été chargée de collaborer avec la HEP – BEJUNE et de poursuivre la filière bilingue primaire lancée il y a trois ans (offre bilingue intégrée au mandat de prestations 2022-2025 de la HEP-BEJUNE). En plus d'un double diplôme bilingue en économie d'entreprise, la **Haute École Arc (HE-Arc)** prévoit d'élargir les collaborations avec la BFH. La mise sur pied d'un semestre en immersion dans l'autre langue dans

la filière Soins infirmiers est à l'étude. Dans le domaine de l'ingénierie, un projet de filière bilingue est imaginé pour la filière microtechnique apte à couvrir les besoins de l'ensemble du tissu industriel régional. Depuis septembre 2020, une plateforme edu.e-tandem.ch est en place avec le Forum du bilinguisme et participation de la BFH, de la HEP-BEJUNE, de la PHBern et de l'UniBE.

- **Le CAF**, au côté de la Ville de Bienne, s'engage depuis 2019 pour faire entendre le besoin de développer les synergies entre les filières afin de renforcer le bilinguisme. Il a demandé à l'INC de travailler à la reconnaissance des différents types de formations bilingues existantes afin de protéger les diplômes octroyés au niveau du secondaire II (CFC et AFP). Impliqué dans le projet « Avenir Berne romande » et le projet « Écoles professionnelles 2020 », le CAF a demandé un engagement clair du canton pour renforcer les places d'apprentissage à Bienne. L'ouverture de la filière germanophone des assistantes socio-éducatives et assistants socio-éducatifs ASE à Lyss fait exemple de bonne pratique puisque des liens se tissent avec le ceff SANTÉ-SOCIAL.
- **Le CJB** dispense chaque année un cours destiné à sensibiliser les personnes employées par l'administration cantonale concernant les particularités du Jura bernois et ses institutions. D'autres offres ont également été proposées, notamment à la BFH, en collaboration avec le CAF.
- **Aide fédérale aux cantons plurilingues : formation** : entre 2019 et 2022, 23 projets de formation (bilinguisme et/ou échanges) portés par l'INC ont été soutenus à hauteur de 185 000 francs via l'aide fédérale aux cantons plurilingues (loi fédérale sur les langues et la compréhension, LLC). On peut citer par exemple des échanges d'apprentis au BWZ Lyss, un projet d'enseignement bilingue à l'école d'arts visuels Berne et Bienne ou un projet de classe d'immersion à la PHBern. À cela s'ajoutent des projets de formation portés par d'autres partenaires, notamment le CAF. Depuis 2020, le budget cantonal pour le bilinguisme a permis de compléter ces soutiens fédéraux.

3.3 Administration cantonale et personnel cantonal (mesures 7 à 9)

Les trois mesures ayant trait à l'administration cantonale et au personnel cantonal sont la publication de statistiques sur la répartition du personnel par langue officielle (**mesure 7**), la mise en place de mesures dans la stratégie du personnel (**mesure 8**), la diffusion et la mise en œuvre des recommandations de la CHA du 22 novembre 2016 sur les langues visant à promouvoir le bilinguisme au sein de l'administration centrale du canton de Berne, ainsi que l'intégration de la planification de la traduction dans les processus (**mesure 9**).

- **Statistiques (mesure 7)** : les statistiques sur la répartition du personnel dans les classes de traitement par langue officielle sont publiées chaque année sur le site de l'Office du personnel (rubrique : prestations, statistiques du personnel) dans le rapport sur les ressources humaines (cf. rapport 2021). Une statistique par langue de correspondance est disponible en annexe 3 du rapport de l'Office du personnel. Fin 2020, le personnel francophone représentait 8,18 pour cent des effectifs de l'administration cantonale (contre 8,19 % en 2019), soit 1009 francophones sur 12 336 membres du personnel cantonal. Un pourcentage assez stable mais inférieur à la part de population francophone (environ 10 %) dans le canton. À noter que les mesures pour augmenter la proportion de personnel francophone ne seront définies qu'à la fin 2022, elles n'ont donc pas encore pu produire d'effet dans ces statistiques.
- **Stratégie du personnel (mesure 8)** : la Stratégie 2020-2023 relative au personnel du canton de Berne a été adoptée par le Conseil-exécutif en décembre 2019 ; elle prévoit notamment de favoriser le bilinguisme dans l'administration cantonale. La stratégie précise que le bilinguisme est nécessaire pour que l'administration puisse accomplir sa mission de service en faveur de l'ensemble de la population du canton, dans les deux langues officielles. Pour cela, il faut du personnel bilingue, mais aussi du personnel et des cadres de langue maternelle de chacune des deux langues officielles. Deux phases sont prévues : optimisation des mesures existantes en 2020-2022 et plan de mise en œuvre de nouvelles mesures (fin 2022) pour améliorer les compétences

linguistiques du personnel et augmenter la proportion de francophones. L'Office du personnel a prévu de nouvelles communications à ce sujet aux cadres et au personnel courant 2022.

- **Le CJB et le CAF** ont participé à des travaux de mise en œuvre de la stratégie du personnel avec la FIN et l'Office du personnel. Ils ont rencontré la directrice des Finances et la Commission du personnel (PeKo) en 2020. Différentes améliorations pratiques peuvent découler de ces rencontres, notamment dans les démarches de recrutement du personnel en poursuivant les discussions. Le CAF a formulé le souhait que la statistique soit davantage visible sur le site Internet de la Direction des finances du canton de Berne, au même titre que les autres variables qui sont structurées par âges, proportion du temps partiel et répartition selon le sexe et selon la langue. Le CAF mène depuis des années une veille des offres d'emploi cantonales et propose diverses améliorations dans la publication des offres et leur rédaction, pour mener une réflexion approfondie sur la place des francophones et le recrutement au sein de l'administration cantonale bernoise.
- Mise en œuvre des recommandations du 22 novembre 2016 de la CHA (**mesure 9**) : les recommandations du 22 novembre 2016 de la CHA visant à promouvoir le bilinguisme au sein de l'administration centrale du canton de Berne sont un instrument non contraignant pour développer le bilinguisme au sein de l'administration, dans la formation continue, la traduction, le recrutement ou encore la culture d'entreprise. L'application des recommandations n'est pas surveillée, mais le Conseil-exécutif (dans l'ACE 696/2019, du 26 juin 2019) invite toutes les DIR à les appliquer et la CHA intervient régulièrement pour coordonner des traductions ou améliorer les processus de traduction, notamment via ses Services linguistiques centraux. Toutes les DIR ont désigné un relais francophone, membre de la conférence des relais francophones (CoReFra). Quelques DIR vont plus loin, car elles ont davantage de personnel francophone : l'INC dispose depuis des années d'une Conférence francophone (COFRA) et, en 2021, la DSE a renommé « Conférence francophone de la Direction de la sécurité » son ancien « Groupe romand de la POM » (GroPOM). La Direction des travaux publics et des transports (DTT) organise un tandem en français chaque mois. La Direction des finances (FIN) est en contact avec le Forum du bilinguisme pour réaliser en 2022 un processus menant à la certification « engagement bilinguisme » au sein de l'intendance des impôts.
- **Aide fédérale aux cantons plurilingues : administration** : dans sa répartition de l'aide fédérale aux cantons plurilingues, le canton de Berne a fait le choix de soutenir en priorité des partenaires et projets externes, plutôt que sa propre administration (comme le permettrait la loi fédérale sur les langues). Entre 2019 et 2022, un seul projet interne à l'administration a reçu un soutien fédéral, à savoir des cours de langues pour le personnel, pour un total de 30 000 francs sur toute la période.

3.4 Législation cantonale (mesures 10 à 12)

Trois mesures concernent la législation cantonale, à savoir l'analyse et l'optimisation du cadre légal et réglementaire pour la promotion du bilinguisme (**mesure 10**), la préparation d'un projet de loi sur les langues (**mesure 11**) et l'analyse des contrats de prestations (**mesure 12**).

- **Optimisation du cadre légal et réglementaire (mesure 10)** : la CHA a mis en place depuis 2019 de nouveaux processus pour l'attribution annuelle des subventions fédérales pour les langues. Ils sont communiqués sur le site Internet de la CHA, sous une nouvelle rubrique bilinguisme. Vu la hausse du nombre de projets et des montants demandés, elle analyse en 2022 la nécessité d'ajouter de nouveaux critères pour ces subventions. La même réflexion est en cours pour l'attribution des subventions aux projets via le budget cantonal pour le bilinguisme, mis en place en 2020. Pour les subventions tant fédérales que cantonales, la CHA juge nécessaire de garder une marge de manœuvre, celle-ci ayant permis d'initier des projets (par exemple le stand du bilinguisme à la BEA 2022 ou le Festival du film FFFH itinérant, en 2020-2022) qui n'auraient pas pu démarrer dans le cadre des subventions ordinaires (culture, Fonds de loterie), très

réglementées. L'analyse concernant le cadre légal a aussi commencé (cf. mesure 11 ci-dessous). Le Grand Conseil a par ailleurs adopté la révision de la loi sur le statut particulier, initiée par la CHA et entrée en vigueur fin 2021 (projet statu quo plus, avec de nouvelles compétences pour le CJB et le CAF).

- **Loi sur les langues (mesure 11)** : la CHA avait initié les travaux pour un premier avant-projet (*Normkonzept*) en 2019. En raison de divers facteurs (ressources limitées en personnel, nombreux projets législatifs en cours à la CHA, dont notamment la révision de la législation sur le statut particulier, vote sur l'appartenance cantonale de Moutier et crise sanitaire du coronavirus), ces travaux ont été suspendus. Une des raisons à cet arrêt a été le constat qu'une nouvelle loi n'impliquerait pas forcément en soi un renforcement concret du bilinguisme. La nécessité et le calendrier d'une nouvelle loi sur les langues devront donc être réévalués. Jusqu'ici, la loi sur le statut particulier (LStP, RSB 102.1) a servi de base légale (article 50 LStP) pour les subventions cantonales au bilinguisme. À noter qu'une motion (M-063-2022 Roulet) a été déposée à ce sujet au Grand Conseil à la session de mars 2022, demandant davantage de moyens pour le bilinguisme et une loi sur les langues.
- **Analyse des contrats de prestations (mesure 12)** : cette analyse est en cours et n'est pas encore systématique. Après un examen préalable en 2020, la CHA et la FIN étaient parvenus à la conclusion provisoire qu'il existe un très grand nombre de contrats de prestations, entre différentes DIR et un grand nombre de prestataires externes, et qu'il n'existe pas de liste permettant une vue d'ensemble. Prendre en compte le bilinguisme ne fait sens que dans une petite partie de ces contrats, là où le prestataire (par exemple dans le domaine santé-social) est actif pour tout le canton, ou dans un espace bilingue. Par ailleurs, lors du renouvellement récent de certains contrats de prestations, la prise en compte et le renforcement du bilinguisme de l'institution ont été mentionnés, par exemple dans les contrats de prestations 2022-2025 de l'Université de Berne et de la BFH. La CHA a l'intention de poursuivre cette analyse en 2022 en collaboration avec la FIN, notamment dans la mise en œuvre de la motion M-135-2017 Dunning « Bilinguisme : pour un accès égalitaire aux prestations cantonales ». Adopté par le Grand Conseil sous forme de postulat, le point 3 de cette motion charge le Conseil-exécutif de « vérifier que toutes les offres de prestataires mandatés soient accessibles aux mêmes conditions dans les deux langues officielles du canton et d'y remédier si ce n'est pas le cas, soit en exigeant des services bilingues de la part des prestataires soit en trouvant un prestataire supplémentaire pouvant offrir des services comparables dans l'autre langue officielle ».
- **Le CAF** mentionne la nécessité de travailler sur le contenu des contrats de prestations et l'intégration de dispositions visant le respect du bilinguisme et de la territorialité des langues. Il a d'ores et déjà entamé cette réflexion sur un contrat de prestations précis.

3.5 Santé et soins (mesures 13 et 14)

Deux mesures concernent la santé et les soins, à savoir l'élaboration d'un plan de mesures concrètes pour garantir le bilinguisme hospitalier (**mesure 13**) et des mesures dans l'offre en formation du domaine de la santé et des soins pour améliorer la présence de personnel dans les deux langues officielles et les compétences linguistiques du personnel et des personnes en formation dans les établissements bilingues (**mesure 14**). Plus encore que tout autre domaine, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et le secteur hospitalier ont été frappés durement par la crise sanitaire du coronavirus, ce qui a mis entre parenthèses une partie des efforts consacrés au bilinguisme, mais sans pour autant empêcher le nombre de projets bilingues d'augmenter depuis 2019.

- **Plan de mesures concrètes (mesure 13)** : la DSSI a contacté différentes institutions pour obtenir une vue d'ensemble, coordonner les projets existants et développer de nouvelles mesures. Plusieurs hôpitaux et centres de soins (Hôpital de l'Île, les SPU, le centre La Lisière) encouragent

les compétences linguistiques dans leur offre de formation. Ces mesures de promotion sont mises en œuvre sous forme d'échanges ou de tandems linguistiques. En été 2020, une enquête sur le bilinguisme a été menée auprès de 33 institutions (quatre hôpitaux / 29 organisations de soins et d'aide à domicile). Les questions portaient principalement sur la structure de l'organisation (répartition de l'allemand et du français) et les mesures appliquées pour garantir et promouvoir le bilinguisme auprès de la direction et du personnel soignant/administratif et la formation. Un échange d'informations a été organisé en mars 2021 avec les institutions intéressées, malgré la pandémie. Encouragée par le succès de cette démarche, la DSSI a mis sur pied en 2022 un projet de plateforme Internet présentant les principaux thèmes et projets relatifs à la promotion du bilinguisme dans les soins. L'entrée des demandes de subventions fédérales aux cantons plurilingues se fera également par cette voie sous la rubrique « Hôpitaux, psychiatrie et réadaptation ». Une rencontre annuelle sur ce thème sera organisée par la DSSI ; la prochaine est prévue à l'été 2022.

- **Offre de soins, formation et personnel hospitalier (mesure 14)** : divers projets sont portés par les institutions de soins elles-mêmes, parfois en coordination avec la DSSI :
- **L'Hôpital de l'Île** finance chaque année des cours de français pour son personnel. Pour 2022, il a par exemple développé le bilinguisme du site web de la Clinique universitaire de gynécologie (thématiques et imprimés) et la traduction de matériel éducatif sur le traitement du diabète de l'enfant.
- Les **Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU)** ont initié pour 2022 des mesures pour recruter du personnel spécialisé bilingue
- **Le Centre hospitalier Bienne (CHB)** a été le premier hôpital à obtenir le Label du bilinguisme, remis par le Forum du bilinguisme en 2021 (après une première obtention sous conditions en 2015). Il mène depuis plusieurs années des projets pour améliorer son fonctionnement dans les deux langues officielles (comme le prévoit la loi sur les soins hospitaliers) et recruter du personnel des deux langues officielles et bilingue. Entre 2015 et 2021, la proportion de personnel francophone a augmenté de 26 à 32 pour cent.
- **Ambulance région Bienne (ARB)** a reçu le Label du bilinguisme en 2021. C'est le seul service de sauvetage à avoir obtenu ce label, grâce à son fonctionnement intégralement bilingue.
- **À l'Hôpital du Jura bernois**, le département pôle santé mentale est en phase d'obtention du Label du bilinguisme.
- **Le Forum du bilinguisme** est très actif dans ce domaine, notamment par le Label du bilinguisme dans les hôpitaux (cf. ci-dessus). Il met sur pied des Tandems linguistiques pour le personnel de l'Hôpital de l'Île avec celui de l'Hôpital fribourgeois, au sein du CHB ainsi qu'une nouvelle offre de « Tables de midi bilingues » organisées au CHB (dès 2022).
- **Le CAF** est engagé dans ce domaine depuis des années. Il poursuit ses efforts visant à mettre un accent particulier sur les travaux menés dans le cadre de la stratégie de la santé 2020-2030. Le CAF assure également le suivi annuel des subventions fédérales au Centre hospitalier de Bienne (CHB).
- **Aide fédérale aux cantons plurilingues : santé-social** : entre 2019 et 2022, 17 projets bilingues santé-social portés par la DSSI, les partenaires (CAF, CJB, Forum du bilinguisme) ou les établissements concernés, ont été soutenus à hauteur de 223 000 francs via l'aide fédérale aux cantons plurilingues (loi fédérale sur les langues et la compréhension, LLC). On peut citer par exemple une meilleure information des patients francophones à leur admission à l'Hôpital de l'Île, des cours de langues dans plusieurs établissements ou encore un projet de recrutement via les réseaux sociaux. Depuis 2020, le budget cantonal pour le bilinguisme a permis de compléter ces soutiens fédéraux, avec un accent particulier mis sur les hôpitaux en 2022, après la pandémie. À noter que les montants versés ne représentent qu'une petite fraction des besoins et des sommes

demandées. Le bilinguisme dans les soins coûte cher et est porté principalement par les institutions elles-mêmes. L'aide publique sert d'incitation et de soutien.

3.6 Sensibilisation, image et perception du bilinguisme (mesures 15 à 18)

Quatre mesures concernent la sensibilisation, l'image et la perception du bilinguisme (mesures 15 à 18).

- **Soutien aux projets et sensibilisation au bilinguisme (mesure 15)** : la CHA coordonne depuis 2011 l'aide fédérale aux cantons plurilingues ; elle a mis en place de nouveaux processus (cf. mesure 10 ci-dessus) et renforcé la communication à ce sujet, en collaboration avec le CAF et le Forum du bilinguisme. On constate une hausse constante du nombre de projets et de demandes dans ce cadre (de 14 demandes pour 440 000 francs en 2019 à 37 demandes pour 917 000 francs en 2022). La CHA gère aussi depuis 2020 le budget cantonal de soutien au bilinguisme et le soutien aux projets dans ce domaine (cf. mesure 26 ci-dessous).
- **Bilinguisme à la BEA 2022** : la CHA a assuré une partie importante du financement de ce grand stand (200 m²) porté par le Forum du bilinguisme. Initialement prévu pour la BEA 2020, annulée par la pandémie, le stand s'est tenu pendant toute la durée de la BEA 2022, avec des jeux, des activités, des rencontres, un tandem à selfies et des journées thématiques sur le bilinguisme en collaboration avec de nombreux partenaires cantonaux.
- **Développement des structures de soutien au bilinguisme (mesure 16)** : la CHA dispose depuis mi-2018 d'un office chargé, entre autres tâches, du bilinguisme : l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR) ; la dotation en personnel pour le bilinguisme reste très réduite. La CHA représente le Conseil-exécutif au conseil de fondation du Forum du bilinguisme depuis plusieurs années. Depuis 2019, les contacts sont étroits pour renforcer la collaboration dans le cadre du présent projet de renforcement du bilinguisme cantonal. Fin 2021, le Conseil-exécutif a adopté le contrat de prestations 2022-2024 du Forum du bilinguisme, faisant passer la subvention annuelle de 100 000 à 130 000 francs, comme la Ville de Bienne et la Confédération. Grâce à ce partenariat étroit, le Forum du bilinguisme prend en charge plusieurs volets du renforcement du bilinguisme cantonal, notamment pour la sensibilisation au bilinguisme et la coordination avec d'autres cantons. La CHA travaille également en collaboration régulière avec le CAF et le CJB, qui apportent leur propre contribution aux projets francophones et bilingues et ont fait part de leur disponibilité à contribuer davantage encore. Entrée en vigueur fin 2021, la révision de la loi sur le statut particulier attribue aux deux Conseils de nouvelles compétences, notamment la possibilité de transferts de tâches cantonales au CJB et, pour le CAF, une participation active au processus de subventions au bilinguisme. Le personnel du CAF a été légèrement renforcé **en 2022**. Du côté du CJB, la dotation en personnel avait déjà augmenté avant 2019 et le lancement du projet bilinguisme, dans le cadre du renforcement du statut particulier (projet statu quo plus). Grâce à ces collaborations, la CHA a renoncé quant à elle à engager du personnel supplémentaire à Berne et s'est organisée avec les ressources existantes ; en 2022 toutefois, une partie du budget cantonal a été affectée à renforcer l'accompagnement du projet bilinguisme en préparation de la nouvelle législature. Enfin, la CHA a participé aux négociations de la nouvelle convention-cadre avec l'Office fédéral de la culture, pour l'attribution des subventions fédérales aux cantons plurilingues ; le Conseil-exécutif avait demandé (dans la consultation sur le message culture de la Confédération) une hausse des moyens, mais le montant est resté inchangé (250 000 francs par an).
- **Visibilité du bilinguisme et de sa plus-value (mesure 17)** : la CHA a coordonné en 2021 la Journée du bilinguisme au Grand Conseil, projet initié par le Forum du bilinguisme : le 30 novembre 2021, les parlementaires qui le souhaitaient ont pu s'exprimer à la tribune du Grand Conseil dans l'autre langue officielle. Ils avaient le soutien des outils linguistiques mis à disposition par la CHA, comme le glossaire cantonal bilingue LinguaPC, la traduction automatique par DeepIPro avec un soutien à la révision et à la traduction ainsi qu'une brochure publiée à cette occasion. L'événement a été très remarqué dans les médias et apprécié par plusieurs parlementaires, qui ont demandé

de renouveler l'expérience. La communication du canton de Berne (ComBE) apporte une attention particulière à la promotion du bilinguisme et du caractère de canton-pont du canton de Berne, notamment avec le lancement en 2021 du projet Avenir Berne romande. Comme prévu par cette mesure 17, une grande partie du travail de sensibilisation et de visibilité est effectué par les partenaires, comme le Forum du bilinguisme, le CJB, le CAF ou encore l'association BernBilingue.

- **Manifestations bilingues : canton-pont** : sur des thèmes autres que le bilinguisme, différentes manifestations initialement monolingues ont été traduites ou rendues accessibles au public des deux langues grâce à des démarches du canton de Berne. On peut citer l'exposition « **Plus fort que la violence** » : traduite par le canton de Berne grâce aux aides fédérales, cette exposition intercantonale bilingue et itinérante a été proposée aux écoles francophones dès 2021-2022 et connaît un grand succès. En sens inverse, l'exposition **ExceptionNELLES** est née dans la partie francophone du canton de Berne (grâce au Réseau égalité Berne francophone) et a été traduite et présentée à Berne en 2021, dans le cadre du 50^e anniversaire du droit de vote des femmes en Suisse. Autre manifestation née en Suisse romande et devenue bilingue dans le canton de Berne : **CinéCivic**, concours romand de vidéos et d'affiches où les jeunes parlent aux jeunes pour encourager la participation au vote. Le concours est bilingue dans le canton de Berne, qui organise aussi entre chaque édition intercantonale romande un concours bernois **BE-Vote**. Des écoles des deux langues officielles ont participé ces dernières années. La CHA a également soutenu en partenariat avec les cantons de Fribourg et du Valais le doublage de l'émission de sport pour seniors « **Ça bouge à la maison** », traduite et sous-titrée pour les télévisions locales bernoises. Cette collaboration bilingue est une première suisse et a connu un grand succès pendant le semi-confinement lors de la pandémie
- **Collaboration intercantonale (mesure 18)** : la CHA participe à des rencontres entre cantons plurilingues, sous l'égide de l'Office fédéral de la culture (OFC), qui doivent avoir lieu tous les deux ans à partir de 2020. Une grande partie du travail de coordination intercantonale est fournie par le Forum du bilinguisme qui, grâce à sa subvention fédérale, est actif dans plusieurs cantons et permet de coordonner des projets ou de les faire renaître dans un autre canton. La CHA est également en contact régulier avec l'OFC, pour les subventions fédérales aux cantons plurilingues ou les contacts avec les experts du Conseil de l'Europe, qui suivent l'application dans le canton de Berne de la Charte européenne sur les langues minoritaires.

3.7 Culture (mesures 19 à 21)

Trois mesures sont prévues en soutien à la culture au niveau cantonal. Si la crise sanitaire a là aussi eu des effets (fermeture des théâtres, cinémas etc.), le nombre de projets est en hausse constante.

- **Soutien au bilinguisme dans les activités culturelles cantonales (mesure 19)** : l'Office de la culture (OC) a obtenu en 2020 la première certification « Engagement bilinguisme », remise par le Forum du bilinguisme. Il a mis en place une charte du bilinguisme pour son personnel et un lexique bilingue. Les développements initiés ont été retardés en raison de la crise sanitaire et de la mise en œuvre de l'ordonnance COVID-19 culture. Un Baromètre du bilinguisme dans les institutions culturelles bernoises a été lancé en avril 2022 sur la base d'un questionnaire transmis aux institutions qui bénéficient d'un contrat de prestations avec l'OC. Ce projet est le fruit d'une collaboration avec le Forum et BERNbilingue. Le CJB et le CAF contribuent de manière importante au renforcement de l'offre culturelle francophone ; le CAF soutient tout particulièrement l'offre francophone dans l'espace bilingue, le bilinguisme dans la culture et les échanges entre les deux cultures. Créé en 2016 à l'OC, le poste de délégué-e du CJB à la culture a été rattaché administrativement à la CHA en 2019. Le CJB dispose de compétences décisionnelles, en particulier dans le domaine de la culture. Sur la base d'un Concept culturel établi spécifiquement pour la région, le CJB développe sa politique culturelle autour des besoins des actrices et acteurs culturels du Jura bernois. Le CAF dispose de compétences plus indirectes que le CJB dans le

domaine de la culture. Il émet des préavis déterminant dans les décisions de l'OC sur les dossiers de demandes de subventions cantonales de l'arrondissement de Biel/Bienne. Pour ce faire, il se base sur la Notice portant sur les critères de soutien à la culture en espace culturel bilingue.

- La CHA a soutenu financièrement depuis 2020 le Festival du Film Français d'Helvétie « **FFFH itinérant** » avec des projections sous-titrées en allemand dans des écoles et dans toutes les régions du canton. Après avoir connu un beau succès en 2020 et 2021 malgré la pandémie et la fermeture des cinémas en plein milieu du festival, la 3^e édition est prévue de mi-octobre à mi-novembre 2022, nouvellement avec deux étapes dans le Jura bernois. Des discussions sont en cours en 2022 sur la pérennisation du festival itinérant par d'autres canaux de financement.
- **Prix du bilinguisme dans la culture (mesure 20)** : porté par l'OC en collaboration avec le CJB, le CAF et le Forum du bilinguisme, le projet a été mis en consultation en 2022.
- **Bilinguisme dans les musées et institutions culturelles d'importance nationale (mesure 21)** : la thématique est prise en compte par l'OC lors de chaque renouvellement de contrats de prestations avec les institutions d'importance nationale. Des dispositions concernant le bilinguisme ont été précisées dans les derniers contrats de prestations avec le musée Alpin, la Bourse Suisse aux spectacles et le musée de Ballenberg.
- **Aide fédérale aux cantons plurilingues : culture** : entre 2019 et 2022, 34 projets culturels bilingues portés par l'INC, les partenaires (CAF, CJB, Forum du bilinguisme) ou les institutions concernées, ont été soutenus à hauteur de 353 500 francs via l'aide fédérale aux cantons plurilingues (loi fédérale sur les langues et la compréhension, LLC). La culture reçoit ainsi plus du tiers des montants disponibles, une part en augmentation, conformément à la volonté de l'Office fédéral de la culture (OFC) : dans l'actuelle convention de prestations, l'OFC demande de viser 50 pour cent de soutiens à la culture d'ici 2024. Le canton de Berne souligne que si le soutien à la culture est important, d'autres domaines (santé, formation etc.) ont aussi besoin de subventions au bilinguisme. Depuis 2020, le budget cantonal pour le bilinguisme a permis de compléter ces soutiens fédéraux.

3.8 Économie et entreprises (mesures 22 à 24)

Trois mesures sont relatives à l'économie et aux entreprises, un autre domaine qui a subi les effets de la crise sanitaire en 2020-2021. La marge de manœuvre de l'État est réduite dans le domaine et une partie importante de la sensibilisation est assurée par des partenaires, à commencer par le Forum du bilinguisme.

- **Tandems linguistiques (mesure 22)** : le Forum du bilinguisme a poursuivi le développement de ses tandems linguistiques, entre privés, en entreprise ou entre hôpitaux (y compris des tables de midi bilingues au Centre hospitalier de Bienne dès 2022) ou administrations. Le concept connaît un grand succès, y compris via une plateforme électronique. La Direction de l'économie et de l'environnement (DEEE) ne juge pas nécessaire de prendre de nouvelles mesures au niveau du canton.
- **Projet de réseau intercantonal d'entreprises engagées pour le bilinguisme (mesure 23)** : le Forum du bilinguisme collabore régulièrement avec les associations économiques : PME bernoises/Berner KMU, Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) et Chambre économique Bienne-Seeland (CEBS), notamment. Des projets d'échanges de jeunes ingénieurs et ingénieures et d'apprenties et apprentis sont prévus dans le cadre de la Stratégie 2030 de la CEP. Le Forum du bilinguisme a initié et réalisé en 2021, en collaboration avec la DEEE, un Baromètre du bilinguisme pour les entreprises de la région bernoise, comprenant des propositions concrètes.
- **Promotion du bilinguisme dans l'économie et en entreprise (mesure 24)** : L'économie était présente au stand bilinguisme de la BEA 2022, porté par le Forum du bilinguisme et BERNbilingue. Le premier Prix du bilinguisme en entreprise a été remis à cette occasion, financé par la Banque

cantonale bernoise. La DEEE veille dans le cadre des collaborations futures et existantes (agence de promotion de l'innovation be-advanced, Parc suisse d'innovation Biel/Bienne, etc.) à ce que les services et offres soient disponibles dans les deux langues officielles du canton de Berne.

3.9 Mise en œuvre et suivi (mesure 25)

La CHA assure depuis 2019 la coordination et le suivi des mesures précitées (**mesure 25**). Elle l'a fait par différents canaux : un groupe de pilotage restreint, des consultations auprès des Directions et des partenaires, l'information régulière de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ), un premier rapport intermédiaire au Conseil-exécutif en juin 2020 et le présent rapport de législature 2019-2022. Après une pause pendant la pandémie, la CHA a réuni à nouveau la Conférence des relais francophones (CoReFra) en lui soumettant le présent rapport, en présence des secrétaires générales du CAF et du CJB. Le Forum du bilinguisme a également été impliqué dans le reporting des mesures.

Le mécanisme de contrôle des coûts est en place à la CHA pour ce qui concerne le budget bilinguisme (cf. ci-dessous mesure 26), avec une planification et un suivi, dans un processus qui sera renforcé dès 2022 (le budget étant récent, depuis 2020, il a d'abord fallu mettre en place les conditions d'utilisation). Dans son reporting, la CHA demande aux DIR de mentionner les coûts dans les mesures qui les concernent, mais elle n'a pas davantage de vue d'ensemble sur l'ensemble du projet au niveau de toutes les DIR.

3.10 Financement (mesure 26)

Le financement (**mesure 26**) prévoyait d'intégrer au budget cantonal un montant annuel périodique de 100 000 francs en 2020, 200 000 francs en 2021, puis 300 000 francs pour 2022 et 2023, pour encourager des projets et soutenir le bilinguisme. Les montants prévus dans l'arrêté du Conseil-exécutif ont été intégrés au budget de la CHA, ainsi qu'à la planification financière. Un compte séparé a été créé à la CHA pour suivre l'utilisation de ce budget.

Les montants au budget pour le bilinguisme depuis 2020 ont été intégralement utilisés. Leur utilisation est double : une partie est attribuée chaque année (en coordination avec les DIR) en complément des subventions fédérales aux cantons plurilingues, pour combler une partie des montants manquants. En 2022 par exemple, 250 000 francs d'aide fédérale ont été attribués à des projets pour 917 000 francs de demandes ; le budget cantonal a permis d'apporter des compléments de 72 000 francs, notamment pour le bilinguisme hospitalier. D'autre part, le budget cantonal est géré par l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources pour planifier et cofinancer des projets hors loi fédérale sur les langues, ce qui a permis par exemple la mise en place du stand bilinguisme à la BEA 2022.

Les montants 2020-2022 du budget cantonal se répartissent comme suit :

- **2020** : sur 100 000 francs au budget, la CHA a été en mesure d'accorder un total de 221 000 francs en compensant sur d'autres dépenses de l'office concerné (OBLR) : 80 000 francs de compléments aux subventions fédérales et 141 900 francs pour d'autres projets cantonaux, notamment la première édition du Festival du Film FFFH itinérant (50 000 francs), soutien au Forum du bilinguisme et à la préparation du projet bilinguisme à la BEA, diffusion d'abonnements de la presse quotidienne francophone bernoise dans l'administration et support à des tandems bilingues (50 000 francs sur décision du Conseil-exécutif, ACE 338/2020 du 1^{er} avril 2020).
- **2021** : sur 200 000 francs au budget, 186 000 francs ont été affectés au renforcement du bilinguisme, dont 63 000 pour des compléments aux aides fédérales. Le solde a été utilisé de manière similaire à 2020, sans la préparation de la BEA mais avec l'ajout d'un soutien (10 000

francs) à l'association romande et francophone de Berne et environs et à son journal le Courier de Berne.

- **2022** : il est prévu une utilisation des 300 000 francs au budget, dont 72 000 ont déjà été versés à des compléments à la loi fédérale sur les langues. Les montants restants sont attribués de manière similaire à 2021, avec l'ajout d'une hausse de subvention (+ 30 000 francs) au Forum du bilinguisme sur décision du Conseil-exécutif et la compensation d'une attribution de ressources en personnel à durée déterminée pour l'accompagnement du projet bilinguisme en prévision de la nouvelle législature.

Il convient de rappeler que le bilinguisme est une réalité ancienne et une tâche permanente du canton, avec des coûts et retombées qu'il est souvent difficile de chiffrer (par exemple l'existence d'un système scolaire intégralement en français, intégralement en allemand et des filières bilingues). Le présent projet de renforcement du bilinguisme apporte des impulsions et une coordination entre DIR, projets et partenaires, mais il ne saurait refléter à lui seul l'importance, les coûts et les avantages du bilinguisme pour le canton de Berne.

Certaines Directions développent et financent les projets au sein de leur budget ordinaire. D'autres ont demandé et obtenu une aide complémentaire par le biais du budget cantonal pour le renforcement du bilinguisme ou des aides fédérales aux cantons plurilingues. Certaines DIR ont émis le souhait que davantage de moyens puissent être mis à disposition, comme le demande également une motion (M-063-2022 Roulet) déposée au Grand Conseil à la session de mars 2022.

4. Résumé et prochaines étapes

Le présent rapport fait office de bilan de législature 2019-2022 pour le renforcement du bilinguisme. On constate que de nombreux progrès ont eu lieu dans des domaines variés, de la formation à la santé, en passant par la culture et les institutions. La pause forcée due à la pandémie n'a que partiellement freiné les projets, qui reprennent bien en 2022. Il reste des progrès importants à réaliser dans de nombreux domaines, comme les échanges scolaires et l'administration cantonale. Le rapport servira de base de travail à la Chancellerie d'État pour organiser les prochaines étapes, en collaboration avec les DIR et les partenaires.

Le Grand Conseil est attentif au sujet et soutient le renforcement du bilinguisme. Il a adopté la déclaration de planification suivante, par 131 voix contre 5 et deux abstentions, en prenant connaissance des objectifs de législature 2019-2022 du gouvernement : « Le Conseil-exécutif mentionne dans l'objectif 4 (diversité régionale et bilinguisme) le rôle de trait d'union du canton de Berne entre la Suisse francophone et germanophone. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre position sur le rapport d'experts mentionné (« Rapport Stöckli ») et d'accorder la priorité à sa mise en œuvre. » (Déclaration de planification Jost, CIRE, sur l'objectif 4). La première Journée du bilinguisme au Grand Conseil a été un succès et il a été demandé à la CHA de renouveler l'expérience.

La CHA constate que le bilinguisme est vivant et multiple dans le canton, grâce aussi à l'apport de nombreux partenaires, à commencer par le Forum du bilinguisme, le CAF, le CJB et l'association BernBilingue. Le projet de renforcement du bilinguisme a permis de nouvelles impulsions (BEA 2022, festival de film itinérant, partenariat renforcé avec le Forum du bilinguisme) et depuis 2020 des compléments bienvenus aux aides fédérales qui sont attribuées depuis 2011.

Comme mentionné en introduction, il convient de rappeler que le bilinguisme dans le canton de Berne implique deux axes principaux : favoriser les échanges entre les langues officielles et leur culture, mais aussi renforcer la place de la population francophone, qui représente 10 pour cent de la population, dans un canton à large majorité germanophone. La CHA entend poursuivre son travail sur ces deux axes, en lien avec le projet Avenir Berne romande, y compris et peut-être a fortiori avec le changement annoncé d'appartenance cantonale de Moutier. Pour cela, il importera à la fois de maintenir et continuer à

renforcer les structures existantes en faveur des francophones (sièges garantis, Députation, CAF, CJB etc.), et de favoriser toujours plus la rencontre et la compréhension mutuelle. En poursuivant sur ce chemin, tel que proposé en 2018 par la Commission d'experts sur le bilinguisme, le Conseil-exécutif continuera à faire de Berne un canton-pont, siège de la capitale fédérale, ancré aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

5. Proposition

La CHA propose au Conseil-exécutif de prendre connaissance du présent rapport et de l'approuver. Le rapport sert de bilan de législature et de base de travail pour la prochaine législature.

Pièces jointes

- Projet d'ACE fr./all.
- ACE 696/2019, du 26 juin 2019 (Mise en œuvre du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme) fr./all.